



**BNP PARIBAS AQUA**

Rapport annuel au 30 Décembre  
2016

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET  
MANAGEMENT  
Siège Social : 1, boulevard Haussmann 75009  
Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES  
SERVICES

## Sommaire

### Rapport de gestion

Orientation des placements .....	3
Politique d'investissement .....	6

### Comptes annuels

Bilan actif .....	17
Bilan passif.....	18
Hors-bilan.....	19
Compte de résultat.....	20

### Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables .....	21
Evolution de l'actif net .....	23
Complément d'information 1 .....	24
Complément d'information 2 .....	25
Ventilation par nature des créances et dettes .....	27
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument .....	28
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	29
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	30
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	31
Affectation du résultat .....	32
Résultats et autres éléments .....	40
Inventaire .....	44

## Orientation

### IDENTIFICATION

#### CLASSIFICATION :

« Actions internationales »

Le degré d'exposition minimum du FCP aux marchés d'actions est de 90% de l'actif net.

#### OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, une performance annualisée comparable à celle de l'indice de référence, le MSCI World en euro, dividendes réinvestis, par un investissement dans des actions de sociétés répondant à des critères extra financiers de gestion socialement responsable, liées au thème de l'eau.

#### INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence est le « MSCI World » en euro, dividendes réinvestis. Celui-ci est calculé et publié par la société « Morgan Stanley Capital International Inc. ». Il est constitué d'une sélection des plus grandes sociétés mondiales, pondérées en fonction de leur taille. Il couvre notamment l'Amérique du Nord, l'Europe, le Japon et dans une moindre mesure les grands marchés asiatiques. Cet indice est consultable sur le site : [www.msci.com](http://www.msci.com)

L'objectif de gestion n'étant pas de répliquer l'indice, la performance du FCP pourra s'éloigner sensiblement de celle de l'indice.

#### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

##### 1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active fondée sur une approche systématique et disciplinée de la sélection de valeurs, alliant recherche financière et recherche extra-financière :

- La recherche financière s'appuie sur les équipes d'analystes qui évaluent l'attractivité financière des sociétés liées au thème de l'eau (technologies, services et infrastructures de traitement, distribution, collecte et assainissement des eaux) sur la base des critères de croissance et de leur niveau de valorisation.

- La recherche extra-financière s'appuie sur les équipes d'analystes dédiés qui évaluent le respect par les sociétés des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies. Les sociétés faisant l'objet de violations avérées et répétées d'un ou plusieurs de ces principes sont exclues de l'univers d'investissement.

L'objectif est d'obtenir une performance de gestion principalement par le choix des valeurs et sans recours à des techniques synthétiques de surexposition. En revanche, à titre exceptionnel et à la discrétion du gérant, le portefeuille pourra faire l'objet de couverture, soit par rapport à l'exposition au marché des actions, soit par rapport au risque de change. Dans ce dernier cas, les gérants pourront utiliser, selon l'opportunité, des futures, options ou achats/ventes de devises. Par ailleurs, le FCP pourra utiliser ces instruments pour compléter son exposition au marché actions sans toutefois se surexposer.

##### 2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

#### Actions :

Le FCP investit dans des titres de sociétés liées au thème de l'eau, de grande, moyenne et petite capitalisation, sur un univers monde, qui, tout en présentant des perspectives de croissance et de valorisation attrayantes, respectent les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies.

L'exposition du FCP aux actions sera de 90% de l'actif net minimum en cible. L'exposition aux actions de petites et moyennes capitalisations pourrait être au maximum 100% de l'actif net. Le FCP pourrait être exposé aux marchés de pays émergents jusqu'à 30% maximum de l'actif net.

## **Titres de créance et Instruments du marché monétaire :**

Pour les besoins de sa trésorerie, le FCP peut investir, sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité (titres de créance négociables et/ou par l'intermédiaire d'OPCVM monétaires).

## **Parts ou actions d'OPCVM :**

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en actions ou en parts d'OPCVM français de toutes classifications ou européens conformes à la directive européenne 65/2009/CE.

Dans cette limite, le FCP peut également investir dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Les OPCVM ou fonds d'investissement mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par BNP Paribas Asset Management ou des sociétés qui lui sont liées.

## **3. INSTRUMENTS DERIVES :**

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés d'un pays membre de l'Union européenne ou de gré à gré.

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux instruments suivants :

- contrats à terme sur indice, sur actions et titres assimilés,
- options sur indices, sur actions et titres assimilés,
- changes à terme.

Le gérant a la possibilité de prendre des positions pour couvrir le portefeuille contre les risques d'actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou pour compléter son exposition au marché des actions.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de le FCP.

## **4. INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES :**

Le FCP peut également investir sur des bons de souscription, des droits, des warrants, des participatory notes ou obligations convertibles, de façon accessoire, pour accentuer une exposition à une valeur identifiée comme attrayante fondamentalement.

## **5. DEPOTS :**

Néant

## **6. EMPRUNTS D'ESPECES :**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 2 % de son actif net de manière temporaire.

## **7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRE DE TITRES :**

Néant.

## RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

## PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Le FCP est un OPCVM classé « Actions internationales ». Il comporte principalement des risques liés à ses investissements sur un marché d'actions étranger, ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays dont éventuellement sur le marché français, et dans une très faible mesure des risques liés à ses investissements sur les marchés monétaires.

Les investissements, réalisés dans le respect des limites d'exposition maximale suivantes, sont principalement exposés aux risques :

- De marchés actions : en cible l'exposition minimale sera de 90% de l'actif net. Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque actions. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.
  - Ce risque actions est également lié à l'exposition éventuelle du FCP aux marchés des pays émergents (qui pourrait être de 30% maximum de l'actif net), dont les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains d'eux peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.
  - Ce risque actions est aussi lié au risque des sociétés de petites ou moyennes capitalisations. Sur les marchés des sociétés de petite ou de moyennes capitalisations (small cap/mid cap), le volume des titres cotés est relativement réduit. En cas de problème de liquidités, ces marchés peuvent présenter des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. Du fait de la baisse de ces marchés la valeur liquidative du FCP peut éventuellement baisser plus rapidement ou plus fortement.
- De perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.
- De change : Il concerne le porteur de la zone Euro, dans la limite de 100% de l'actif net. Il est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le FCP qui pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative.
- accessoire lié à l'investissement dans les obligations convertibles : Le FCP comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

## DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE :

Cinq ans

## Rapport de Gestion

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Aqua a surperformé les indices MSCI World et FTSE EO Water Technology en 2016.

L'Amérique du Nord a décroché la palme de la performance régionale.

Les fusions-acquisitions se sont poursuivies (Xylem a annoncé l'acquisition d'une grande entreprise de compteurs d'eau intelligents).

Le biais des investisseurs en faveur des actions cycliques, combiné à un maintien des dépenses municipales à un niveau raisonnable, a permis au sous-secteur des infrastructures hydrauliques de surperformer.

À la suite de la victoire de Trump aux élections américaines, une augmentation des dépenses d'infrastructure est largement anticipée aux États-Unis, en priorité pour remédier au problème des infrastructures hydrauliques vieillissantes. En conséquence, les dépenses dans les composants, les services et autres équipements d'infrastructure hydrauliques qui respectent les normes environnementales locales devraient augmenter. En outre, les titres américains d'entreprises axées sur le marché intérieur ou qui bénéficient de taux d'imposition très avantageux ont aussi profité, car ils sont épargnés par les changements potentiels des règles d'importation/exportation et l'anticipation d'une baisse des taux d'imposition des entreprises.

Les sociétés de traitement des eaux actives dans l'analyse et le suivi ont bien performé.

Les services américains de distribution d'eau ont tiré parti de l'annonce du changement de réglementation en début d'année qui leur permet désormais d'inclure l'écart d'acquisition dans leur base d'actifs réglementaire, sur laquelle elles perçoivent un rendement régulé. Bien que ces modèles d'entreprises traditionnellement défensifs aient souffert de la rotation du marché vers les valeurs cycliques durant l'année (qui a permis à certaines de consolider des gains impressionnants au 1<sup>er</sup> semestre), ils sont restés dans le vert en fin d'année.

Le secteur de la distribution d'eau sert d'alternative aux obligations et l'augmentation des prévisions de croissance qui a entraîné une hausse des taux d'intérêt a plombé les entreprises françaises et britanniques de services aux collectivités.

Les titres britanniques ont été victimes de la dépréciation de la livre sterling dans l'anticipation de plus en plus marquée d'un « Brexit dur » et de l'incertitude persistante concernant les négociations de sortie. Cette chute de la livre sterling a provoqué une rotation du marché vers les exportateurs au détriment des actions britanniques axées sur le marché intérieur.

## Performances

La performance annuelle du fonds s'élève : - pour la part "CLASSIC" à + 12,04 %  
- pour la part "I" à + 13,31 %  
- pour la part "X" à + 14,24 %  
- pour la part "R" à 0 %

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

## Changements intervenus au cours de l'exercice :

A compter du 01/04/2016: BNP Paribas Securities Services fusionne avec BNP Paribas Fund Services France.

## Paragraphe ABERDEEN

### Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevés. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résidant constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnaît qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

### Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2016.

## DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC :

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information 1.

\* \* \*

Les principaux mouvements du portefeuille sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion.

\* \* \*

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

\* \* \*

## L'INFORMATION RELATIVE AUX CRITERES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE MENTIONNEE A L'ARTICLE L. 533-22-1 EST PRESENTEE DE LA MANIERE SUIVANTE :

### - Niveau société de gestion

« 1° Informations relatives à l'entité :

« – présentation de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement et de gestion des risques ;

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux **Environnementaux, Sociales et de Gouvernance** (ESG) dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients.

BNPP IP est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies** (UN PRI) et a adopté pour l'ensemble de ses gestions ouvertes **une politique d'investissement responsable**.

Dans le cadre de notre politique d'investisseur responsable, nous prenons en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pour toutes nos décisions d'investissement et sur l'ensemble de nos fonds ouverts.

L'intégration de critères ESG dans le choix des émetteurs dans lesquels nous investissons nous permet de générer de la valeur financière, pour nos clients, sur le long terme et de nous prémunir contre les risques financiers, opérationnels et de réputation liés aux investissements dans des sociétés connues pour leurs mauvaises pratiques Environnementales, Sociales ou de Gouvernance.

BNPP IP applique ainsi, pour tous ses investissements, des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du **Pacte Mondial des Nations Unies**. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, cette initiative s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines des droits de l'Homme, droits du travail, de l'environnement, et de la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNPP IP applique des standards ESG spécifiques à respecter par les entreprises opérant dans certains **secteurs sensibles en termes d'impacts sociaux et environnementaux**. Ils sont définis au sein de politiques sectorielles qui concernent, à ce jour, l'huile de palme, la pâte à papier, les centrales à charbon, l'énergie nucléaire, les mines. Le nom respect des standards ESG définis par BNPP IP



conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement des fonds ouverts sauf exception (cas notamment des fonds indiciels répliquant un indice).

Enfin, conformément à la réglementation, certains domaines comme celui des armes controversées (mines antipersonnel et armes à fragmentation) sont proscrits de tout investissement.

La politique d'investissement responsable de BNPP IP et ses différentes composantes sont disponibles à cette adresse : <http://docfinder.is.bnpparibas-ip.com/api/files/A115BC32-D579-48F5-83D3-8D1D50BFD128>

« – contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique d'investissement et de gestion des risques ;

Nous mettons à la disposition des investisseurs plusieurs documents d'information sur la page d'accueil des fonds, accessibles sur [le site de BNP Paribas Investment Partners](#).

NOM DU DOCUMENT	DESCRIPTION	EXEMPLE DE DOCUMENT
<b>Document Réflexion sur l'ISR, pour une gestion à valeur ajoutée</b>	Met en avant la démarche de BNPP IP en tant qu'investisseur responsable. Responsabilité sociale, gouvernance d'entreprise, environnement, marchés émergents, dette souveraine, opinions d'investisseurs, zoom sur les fonds ISR	<a href="#">Lien vers le document réflexion sur l'ISR</a>
<b>Rapport RSE</b>	Nous rendons compte publiquement des progrès et résultats de notre démarche RSE dans un document détaillé et dédié	<a href="#">Lien vers le rapport d'investisseur responsable</a>
<b>Charte RSE</b>	Notre engagement à vous tenir informés de nos actions RSE	<a href="#">Lien vers la charte RSE</a>
<b>La lettre ISR</b>	Notre Lettre ISR dédiée aux investisseurs professionnels est à présent disponible en format électronique. Ce format vous permet de contacter nos auteurs par e-mail, de parcourir plus facilement le magazine et de créer un fichier PDF personnalisé avec les articles sélectionnés.	<a href="#">La lettre ISR</a>

« – pour une société de gestion de portefeuille mentionnée au 1° du I, liste des organismes de placement collectif gérés mentionnés au 1° du I qui prennent simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance; part, en pourcentage, des encours de ces organismes dans le montant total des encours gérés par la société de gestion;

La liste complète de nos OPCVM ISR est accessible dans la rubrique Recherche de fonds de nos sites web pays en sélectionnant l'Indicateur « Investissement Socialement Responsable ».

Au 31/12/2016, nos encours ISR représentent un total de 25 milliards d'euros à rapporter aux 556 milliards d'euros gérés par BNPP IP, soit 4.5%.

Nous estimons l'encours de nos font sous intégration ESG, c'est-à-dire branchés sur notre politique d'investissement responsable et appliquant les listes d'exclusion ESG associées à 200 milliards d'euros, soit 36% de nos encours.

« – adhésion éventuelle de l'entité, ou de certains des organismes de placement collectifs mentionnés au 1° du I, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance. Description sommaire de la charte, du code, de l'initiative ou du label;

Nous collaborons étroitement avec les instances de référence dans le domaine des investissements responsables afin de promouvoir le développement durable et d'améliorer nos pratiques communes

- **IIGCC** - *International Investors Group on Climate Change*
- **UNEP FI** – *United Nations Environment Programme Finance Initiative...*
- **EFAMA** - *European Fund and Asset Management Association*
- **AFG** - Association Française de la Gestion financière
- **FIR** - *Forum pour l'Investissement Responsable.*
- **GRESB** - *Global Real Estate Sustainability Benchmark*
- **ICGN** – *International Corporate Governance Network*
- **European Commission / EEFIG** (Energy Efficiency Financial Institution Group )
- **PRI Montréal Carbon Pledge**
- **Portfolio Decarbonization Coalition**

« – description générale des procédures internes de l'entité pour identifier les risques associés aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance et l'exposition de ses activités à ces risques ;

Les principaux risques ESG identifiés par BNPP IP sont adressés via les standards minimum ESG requis pour chaque investissement tels que définis par notre politique d'investissement responsable. Les entreprises ne répondant pas à nos critères d'exigence ESG sont considérées comme à risques ESG fort et sont exclues de notre périmètre d'investissements sauf exception (fonds indiciels qui répliquent l'indice).

Nous avons adopté en 2016 une stratégie climat qui s'articule en 3 grands piliers :

- allocation de capital (identifier et mesurer les risques carbone dans nos investissements ; prendre en compte ces risques et les réduire, développer notre offre de solutions bas-carbone et financer la transition énergétique)
- pratiques responsables (intégration du changement climatique dans nos votes aux assemblées générales, engagement avec les entreprises sur leur stratégie climat)
- transparence et implication (rendre compte de nos engagements publics et publier le bilan de nos actions ; sensibiliser et accompagner nos clients)

Afin de contribuer positivement à la transition énergétique, BNPP IP a initié une réflexion sur notre rôle d'investisseur pour une économie bas carbone. Nous avons signé le Montreal Carbon Pledge ainsi que le Portfolio Decarbonation Coalition.

Notre stratégie climat est disponible ici : <http://docfinder.is.bnpparibas-ip.com/api/files/2604DED6-7A75-40CF-A08D-0C51BE8AD0B4>

Nous publions aussi progressivement les empreintes carbone de nos fonds ouverts : <http://www.bnpparibas-ip.fr/intermediaire-selectionneur-de-fonds/bnp-paribas-investment-partners-mesure-lempreinte-carbone-de-pres-de-100-fonds-actions/>

Au 30/09/2016, nous estimons à plus de 22 milliards d'euros nos actifs sous gestion bas-carbone, via nos fonds ISR, nos fonds thématiques environnement, nos mandats ISR et nos investissements dans des green bonds.

« – description générale des risques significatifs, actuels et futurs, identifiés par l'entité associés aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance;

Les risques ESG identifiés dans notre politique d'investissement responsable sont d'ordre réputationnels mais aussi réglementaires, opérationnels, juridiques et financiers. On peut les regrouper par grands domaines : non-respect des droits de l'homme, non-respect des droits fondamentaux des travailleurs, non-respect de l'environnement, pratique de la corruption.

« III – 1° Les entités précisent les raisons du choix des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance qu'ils retiennent.

Les critères relatifs aux objectifs environnementaux mentionnés au a du 2° du II contiennent, notamment, des critères relatifs :

- « a) aux risques associés au changement climatique prévus au quatrième alinéa de l'article L. 533-22-1 correspondant :
  - « – à des risques physiques, définis comme l'exposition aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique ;
  - « – à des risques de transition, définis comme l'exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone.
- « b) à la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique prévue au quatrième alinéa de l'article L. 533-22-1.

Dans le cadre de l'adoption de notre stratégie climat, une réflexion a été initiée en interne sur la prise en compte des scénarios 2°C dans notre politique d'investissement ainsi que la prise en compte des différents risques liés au changement climatique.

Les risques carbone que nous avons identifiés sont de trois ordres :

- risques de transition (risques engendrés par un processus d'ajustement vers une économie bas carbone. Les changements de politique, les risques technologiques et physiques pourraient entraîner une réévaluation de la valeur d'un grand nombre d'actifs, au fur et à mesure que les coûts et/ou opportunités se matérialiseront.
- risques physiques (Conséquences engendrées par des événements climatiques et/ou météorologiques comme les inondations et les tempêtes qui provoquent des dégâts matériels ou perturbent le commerce.)
- risques en responsabilité (Conséquences qui pourraient se produire si des parties ayant souffert de pertes ou de dégâts dus aux effets du changement climatique entreprenaient des démarches auprès des entreprises qu'elles estiment responsables afin d'obtenir une indemnisation. De telles actions pourraient survenir contre les entreprises qui extraient et émettent du carbone et, si celles-ci bénéficient d'assurance en responsabilité, leurs assureurs.)

Dans la mesure où il n'existe pas encore à ce jour de méthode de place permettant d'évaluer l'impact des risques physiques du changement climatique, BNPP IP se trouve dans l'incapacité d'évaluer de manière exhaustive son exposition à ce type de risques. C'est pour cette raison que nous sommes co-financeurs du développement d'une méthodologie innovante et d'un outil, Climate Risk & Impact Screening (CRIS), lancés à l'initiative de Carbone 4. Cette méthode d'évaluation nous permettra d'évaluer à terme notre exposition aux risques physiques du changement climatique de manière objective.

Certains risques liés au changement climatique sont actuellement déjà appréhendés via les politiques sectorielles centrales à charbon et mines appliqués au sein de BNPP IP et qui contiennent notamment des critères relatifs à la réduction de nos investissements dans le charbon thermique.

2 « ii. Mise en œuvre d'une stratégie d'engagement global ou spécifique suivant les émetteurs :

« – définition des politiques d'engagement menées auprès des émetteurs et description des changements effectués suite à l'analyse présentée au c du 2° du II ;

Notre politique d'engagement repose sur les critères suivants :

1. Performance financière et création de valeur : établir le dialogue afin d'évoquer la question de la valeur potentielle d'une entreprise et de profiter pleinement des possibilités de création de valeur
2. Gestion du risque : faire face aux principaux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (risques réglementaires, de réputation ou avantage concurrentiel)
3. Conformité à la législation nationale et internationale et aux conventions ratifiées : l'engagement contribue à s'assurer que toutes les sociétés dans lesquelles nous investissons sont en totale conformité

Pour ce faire, notre politique d'engagement s'articule autour de trois axes :

- Une politique d'investissement responsable reposant sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Des initiatives d'engagement sur les principales questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)
- Un engagement envers la gouvernance d'entreprise dans le cadre de notre politique de vote

Plus d'information sur notre stratégie d'engagement, au sein de notre politique d'investissement responsable disponible à cette adresse : <http://docfinder.is.bnpparibas-ip.com/api/files/A115BC32-D579-48F5-83D3-8D1D50BFD128>

« — présentation de la politique de vote et de ses modalités de mise à jour ;

Nous exerçons notre droit de vote aux assemblées générales pour promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, de responsabilité sociale et de protection de l'environnement. Voter aux assemblées générales constitue un élément important du dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients et fait partie intégrante des processus de gestion. Le dialogue actionnarial permet de communiquer notre politique de vote pour promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance, d'obtenir une meilleure information sur les projets proposés en assemblée, et de faire part de nos éventuelles réserves sur des résolutions..

Notre politique de vote encourage six grands principes de gouvernance :

- Agir dans l'intérêt à long terme des actionnaires,
- Protéger le droit des actionnaires,
- Veiller à une structure de conseil indépendante et efficace,
- Aligner les structures de rémunérations avec l'intérêt à long terme des actionnaires,
- Divulguer des informations exactes, adéquates et en temps opportun,
- Veiller à la bonne performance environnementale et sociale.

*Gouvernance et Politique de vote de BNPP IP 2016* : <http://docfinder.is.bnpparibas-ip.com/api/files/C9A5F8F7-36A0-4B4A-B089-4F51D6573F0F>

« — bilan de la mise en œuvre de ces engagements, en précisant notamment la nature des démarches d'engagement menées par l'entité, le pourcentage du portefeuille d'investissement concerné par ces démarches et, le cas échéant, bilan de la mise en œuvre des droits de vote sur les sujets qui se rapportent à ces critères;

En 2016 nous avons voté à 1504 assemblées générales, soit un total de 18 808 résolutions. La répartition de nos votes est la suivante : 82.4% pour, 12% contre et 5.7% abstention.

Le bilan de notre activité de vote 2016 est accessible ici : <http://docfinder.is.bnpparibas-ip.com/api/files/1C194DD3-2634-45FC-A6C3-9E1B6284C461>

Les résultats de nos actions d'engagement seront publiés au sein d'un rapport d'activité en 2017, disponible sur notre site web [www.bnpp-ip.fr](http://www.bnpp-ip.fr)

## - Niveau fonds

« 2° Informations relatives à la prise en compte par l'entité des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans sa politique d'investissement :

« a) Nature des critères pris en compte

« Description de la nature des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Le fonds BNP Paribas AQUA applique la politique d'investissement responsable de BNPP IP : il applique donc les exclusions liées au filtre Pacte mondial des Nations Unies et aux politiques sectorielles telles que mentionnées dans la partie 1.1.

De plus, BNP Paribas AQUA est un fonds thématique environnemental qui investit dans des entreprises qui ont valeur ajoutée en termes de développement durable. Ce fonds met en oeuvre une approche thématique centrée sur les entreprises dont les produits et services contribuent à une utilisation durable des ressources en eau et à la protection de l'environnement.

Il est composé entreprises dont au moins 20% du chiffre d'affaires est réalisé dans l'un des domaines suivants: les technologies de traitement, économies et recyclage de l'eau; l'installation, l'entretien et la rénovation des réseaux d'adduction d'eau, les services d'assainissement des eaux usées et la dépollution.

Les grands sous-secteurs du thème de l'eau définis sont :

- Water Infrastructure (Infrastructures de Distribution des Eaux) : sociétés qui proposent des produits et services (par exemple, tuyaux, pompes, réservoirs et compteurs) impliqués dans la mise en place d'infrastructures d'adduction des eaux.
- Water Treatment Equipment (Traitement des Eaux) : sociétés qui conçoivent, développent, fabriquent et mettent en place des systèmes permettant le traitement, la filtration et la purification des eaux afin de respecter les normes environnementales appropriées (par exemple, membranes, ultraviolet, désalination, filtration, échange ionique, traitement biologique et environnemental).
- Water Utilities (Services aux Collectivités Locales) : sociétés qui gèrent les systèmes de distribution, de traitement et d'assainissement des eaux.
- Diversified Water Infrastructure and Technology ( Diversifié Eau ) : sociétés qui opèrent dans les 3 sous-secteurs définis précédemment mais dont l'exposition à chaque sous-secteur pris individuellement est inférieure à 20% (pour de plus amples informations, se référer à la définition du sous secteur E3.4 dans le document du FTSE accessible à partir du lien suivant : [http://www.ftse.com/products/downloads/FTSE\\_Environmental\\_Markets\\_Classification\\_System.pdf](http://www.ftse.com/products/downloads/FTSE_Environmental_Markets_Classification_System.pdf)

Principes et critères liés au changement climatique et à la transition écologique pris en compte :

Ce fonds contribue favorablement à la transition écologique dans la mesure où il investit exclusivement sur le thème de la préservation de la ressource en eau. Il ne fait en revanche pas l'objet d'une sélection spécifique des entreprises selon leur profil carbone ou d'un calcul d'empreinte carbone spécifique en raison d'un manque de données disponibles auprès des émetteurs sur leurs émissions de gaz à effet de serre.

« b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères  
« Description des informations générales utilisées pour l'analyse des émetteurs sur des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Outre les critères d'exclusion ESG mentionnés précédemment et contenus dans la politique d'investissement responsable de BNPP IP, les critères ESG suivants sont utilisés pour ce fonds :

- Activité des sociétés dans les thématiques environnementales. : les domaines d'activité visés dans la stratégie d'investissement comprennent les secteurs des technologies de traitement de l'eau, des infrastructures de distribution d'eau, des services aux collectivités et de la dépollution. Afin d'être éligible à la stratégie d'investissement, les sociétés doivent réaliser au moins 20% de leur activité dans les secteurs susmentionnés. La part de l'environnement dans l'activité des entreprises est déterminée conformément à la méthodologie du Système de classification des marchés de l'environnement (« Environmental Markets Classification System » ou EMCS) des indices FTSE. Ce système est décrit sur <http://www.ftse.com/products/indices/env-markets>
- Analyse des pratiques ESG : les principaux critères d'analyse des pratiques ESG concernent la mise en place de politiques dans le domaine social et environnemental et le respect des principes de bonne gouvernance d'entreprise (par exemple : indépendance et fonctionnement du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires, contrôle des risques, rémunération des dirigeants).

\* \* \*

### **INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION**

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2016, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP Paribas Asset Management -TSA 47000 – 75318 Paris cedex 09.

Par ailleurs, des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-ip.com/fr/politique-de-remuneration/>.

\* \* \*

## **INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES**

Conformément aux dispositions de l'article 314-75-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, « l'information sur la politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres » de BNP Paribas Asset Management est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.fr](http://www.bnpparibas-ip.fr).

\* \* \*

## **COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 314-82 (OPCVM) et de l'article 319-18 (FIA) du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le dernier « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.fr](http://www.bnpparibas-ip.fr).

\* \* \*

## **POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (BNPP AM)**

### **A. Notre politique de meilleure sélection et de meilleure exécution**

Ce document a pour vocation de présenter nos pratiques actuelles et nos objectifs futurs en matière de politique de meilleure sélection des intermédiaires financiers et de meilleure exécution de leur part. Il vise également à synthétiser les conséquences de la réception et de la transmission d'ordres et, le cas échéant, notre politique en matière de négociation des ordres, lorsque nous agissons en tant que contrepartie sur le marché.

Le présent document est une information sur l'état actuel de notre politique. Celle-ci est sujette aux modifications découlant des consultations et décisions ultérieures d'institutions telles que l'AMF (Autorité des marchés financiers) en France, les autres instances de régulation européennes et en particulier l'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers). Nos politiques et procédures pourraient être modifiées afin de tenir compte des évolutions découlant de la mise en œuvre par les différents États membres ou tout autre organe de surveillance.

La directive MIF est l'occasion pour BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) d'explicitier son processus de mise en œuvre et d'exécution des décisions d'investissement dans le cadre de la gestion des mandats et fonds d'investissement de ses clients, en définissant et en mettant en place une politique d'exécution concernant la sélection d'intermédiaires, les processus appliqués et les systèmes de reporting.

Cette politique contient :

- les principes permettant de sélectionner les intermédiaires retenus pour exécuter les ordres ;
- les principes d'exécution des ordres en fonction du type de processus d'investissement, du type d'instrument financier, des critères d'exécution mentionnés dans la directive (type d'ordre, prix, coûts, probabilité et rapidité de l'exécution, taille de l'ordre et tout autre critère y afférent).

BNPP AM considère la meilleure exécution comme un processus continu et a mis en place un organe de contrôle permanent au travers du Global Counterparty Committee afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients.

En tant que société de gestion, BNPP AM est tenue de contrôler l'efficacité de cette politique, de l'adapter et, le cas échéant, de la renforcer.

## **B. Champ d'application et classification de nos clients**

BNPP AM propose des services de gestion du portefeuille pour le compte de tiers. À ce titre, BNPP AM est amenée à transmettre des ordres sur des instruments financiers dans le cadre des processus d'investissement qu'elle a mis au point pour assurer la gestion financière des mandats et fonds d'investissement dont elle a la responsabilité.

BNPP AM transmet ses ordres sur les instruments financiers soit directement, soit par l'intermédiaire de BNP Paribas Dealing Services, filiale du groupe BNP Paribas agréée comme établissement de crédit par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI). Les instruments financiers potentiellement concernés sont essentiellement les actions, les instruments de taux d'intérêt, les dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

Les obligations de la présente politique de sélection et d'exécution sont dues à tous nos clients, considérés a priori comme « client professionnel » au sens de la directive MIF.

La présente politique vise à définir les moyens les plus appropriés d'assurer la meilleure exécution pour chaque catégorie d'instruments financiers en fonction des politiques d'investissement définies et des lieux d'exécution retenus.

## **C. BNPP AM sélectionne ses intermédiaires et contrôle leur politique d'exécution dans l'intérêt de ses clients**

BNPP AM utilise un dispositif formel de sélection des intermédiaires fondé sur la qualité des prestations fournies en fonction de l'instrument échangé : meilleur conseil, meilleur prix d'exécution, meilleure qualité d'exécution, voire, le cas échéant, caractère adéquat de la plateforme technologique, etc.

Ce processus de sélection est réévalué au moins une fois par an. Cependant, BNPP AM contrôle en permanence la qualité de ses intermédiaires et il est possible de faire remonter tout problème au Global Counterparty Committee qui se réunit tous les trimestres.

BNPP AM a mis en place une série de fonctions de négociation (qui continueront d'être alignées sur celles de BNP Paribas Dealing Services). Ces fonctions permettent de choisir selon l'instrument financier et le portefeuille concernés, parmi les intermédiaires sélectionnés, celui qui fournit une exécution conforme à la procédure de meilleure exécution de BNPP AM au regard des trois critères suivants : instrument financier, politique de gestion appliquée au mandat ou au fonds d'investissement et type d'ordre.

BNPP AM et ses partenaires ont élaboré pour le compte de leurs clients plusieurs politiques de gestion propres à chaque équipe de gestion, en fonction de la nature des processus d'investissement.

Chaque équipe applique un processus d'investissement et une procédure de passation d'ordres qui, entre autres, sélectionne et hiérarchise des critères et, s'il y a lieu, des lieux d'exécution pour les instruments financiers utilisés.

Le cas échéant, des dispositions supplémentaires s'appliquent aux opérations en capital, notamment les introductions en bourse, les placements privés et les remplacements de blocs sur le marché.

## **D. BNPP AM et ses partenaires agissent ou peuvent agir en tant que contrepartie sur certains instruments financiers**

Conformément aux pratiques de marché et aux processus de gestion qu'elle s'est engagée à suivre, BNPP AM peut être amenée, soit directement, soit au travers de BNP Paribas Dealing Services, à agir en tant que négociateur directement sur le marché dans certaines juridictions, notamment pour des instruments de taux et négociés de gré à gré sur des plateformes de liquidité.



En pratique, cela signifie que pour de telles transactions, notamment celles portant sur des produits de taux ou négociés de gré à gré, les entités BNPP AM ou BNP Paribas Dealing Services peut être amenée à agir comme contrepartie directe d'un teneur de marché. BNPP AM s'engage, au sens défini par la directive européenne, à « mettre en place tous les moyens raisonnables lui permettant d'obtenir la meilleure exécution pour ses clients ».

Dans la mesure du possible, BNPP AM donne et donnera systématiquement préférence à l'organisation d'un appel d'offres sur les instruments négociés en bilatéral, comme préalable à la négociation d'une transaction.

## **E. Engagements, contrôles et conformité**

BNPP AM s'engage à mettre en place tous les moyens raisonnables lui permettant d'obtenir la meilleure exécution pour ses clients soit en sélectionnant ses intermédiaires, soit en agissant en tant que contrepartie sur les marchés concernés. BNPP AM reste à la disposition de ses clients pour leur fournir le détail de toutes modalités d'exécution de chacun des ordres exécutés en leur faveur, et leur démontrer l'adéquation de ces modalités avec la politique d'exécution.

Si BNPP AM reçoit des instructions spécifiques en provenance du client, liées à l'exécution d'ordres dans son mandat ou son OPC dédié, BNPP AM suivra ces instructions et ce faisant, pourra être affranchie de ses obligations de meilleure exécution, applicables au périmètre affecté par les instructions spécifiques. Ces instructions spécifiques devront être compatibles avec les dispositions préalablement définies lors de la signature des engagements réciproques d'un mandat ou d'un OPC.

## **F. Révision de notre politique de sélection et d'exécution**

C'est au sein du Global Counterparty Committee (Comité mondial des contreparties) qu'ont lieu les discussions et que sont prises les décisions concernant les facteurs de risque ainsi que les aspects commerciaux, opérationnels, déontologiques et juridiques liés aux contreparties éligibles. Ce comité est piloté par le Head of Risk Control (Directeur du contrôle des risques) ou en son absence, par le Head of Compliance (Directeur de la conformité). Par ailleurs, BNPP AM a mis en place un dispositif formel de revue et de contrôle de la politique de meilleure exécution, laquelle est réévaluée au moins une fois par an.

## **G. Consentement de nos clients à notre politique de sélection et d'exécution**

BNPP AM est tenu d'obtenir le consentement de ses clients concernant la mise en œuvre de la politique dans le cadre de leur relation. La présente politique fait partie intégrante de la relation contractuelle avec les clients de BNPP IP. BNPP AM considère qu'il y a accord tacite si dans le mois de l'envoi par courrier approprié adressé à ses clients, ceux-ci ne forment pas d'objection particulière.

## **H. Qui contacter chez BNPP AM ?**

Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre équipe commerciale.

\* \* \*





**BNP PARIBAS AQUA**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2016**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2016**

**BNP PARIBAS AQUA**  
OPCVM CONSTITUÉE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT  
14, rue Bergère  
75009 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les organes de direction de la société de gestion, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BNP PARIBAS AQUA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



**BNP PARIBAS AQUA**

### **3. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

**Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit**

**Benjamin Moïse**

## Bilan actif

	Exercice 30/12/2016	Exercice 31/12/2015
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>1,345,482,641.09</b>	<b>1,034,312,885.73</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>1,345,482,641.09</b>	<b>1,034,312,885.73</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1,345,482,641.09	1,034,312,885.73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>7,795,560.18</b>	<b>1,342,417.03</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7,795,560.18	1,342,417.03
<b>Comptes financiers</b>	<b>49,872,622.28</b>	<b>23,787,757.00</b>
Liquidités	49,872,622.28	23,787,757.00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1,403,150,823.55</b>	<b>1,059,443,059.76</b>

## Bilan passif

	Exercice 30/12/2016	Exercice 31/12/2015
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	<b>1,321,254,744.53</b>	<b>983,680,546.65</b>
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	<b>71,107,813.21</b>	<b>70,884,007.41</b>
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	<b>4,001,402.82</b>	<b>3,714,816.34</b>
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	<b>1,396,363,960.56</b>	<b>1,058,279,370.40</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>6,786,862.99</b>	<b>1,163,689.36</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6,786,862.99	1,163,689.36
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1,403,150,823.55</b>	<b>1,059,443,059.76</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 30/12/2016	Exercice 31/12/2015
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

	Exercice 30/12/2016	Exercice 31/12/2015
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions et valeurs assimilées	18,594,409.58	16,183,808.78
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>18,594,409.58</b>	<b>16,183,808.78</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-40,149.72	-
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-40,149.72</b>	<b>-</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>18,554,259.86</b>	<b>16,183,808.78</b>
<b>Autres produits (III)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-15,007,996.44</b>	<b>-12,624,726.05</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV)</b>	<b>3,546,263.42</b>	<b>3,559,082.73</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>455,139.40</b>	<b>155,733.61</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>4,001,402.82</b>	<b>3,714,816.34</b>

## Règles et méthodes comptables

L'organisme s'est conformé au règlement ANC n° 2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

FUTURES : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

OPTIONS : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

CHANGE A TERME : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.



## Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion

- Part "CLASSIC" : 2% TTC maximum
- Part "I" : 1,20% TTC maximum
- Part "X" : 0,05% TTC maximum
- Part "R" : 0.75% TTC maximum

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## Commission de surperformance

Néant

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

## Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour les parts "CLASSIC", "I", "X" et "R"

## Affectation des plus -values nettes réalisées

Capitalisation pour les parts "CLASSIC", "I", "X" et "R"

## Changements intéressant l'OPC au cours de l'exercice :

A compter du 15/01/2016 : changement de dénomination des parts: "O EUR" devient "X", "P" devient "CLASSIC"

## Evolution de l'actif net

	Exercice 30/12/2016	Exercice 31/12/2015
Actif net en début d'exercice	1,058,279,370.40	876,287,017.96
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	402,090,093.82	433,880,736.05
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-212,694,648.16	-363,315,944.67
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	60,791,666.87	64,616,716.30
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7,440,988.64	-37,429,612.40
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-3,542,685.75	-4,569,004.37
Différences de change	14,986,013.95	40,813,960.39
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	80,348,874.65	44,436,418.41
Différence d'estimation exercice N	251,110,858.86	170,761,984.21
Différence d'estimation exercice N-1	-170,761,984.21	-126,325,565.80
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3,546,263.42	3,559,082.73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>1,396,363,960.56</b>	<b>1,058,279,370.40</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 30/12/2016
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

## Complément d'information 2

	Exercice 30/12/2016	
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>	
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	2,603.522	
Nombre de titres rachetés	2,179.754	
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	592,405.008	
Nombre de titres rachetés	192,071.057	
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
<b>Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	744,857.431	
Nombre de titres rachetés	383,066.611	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	5,077.21	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,169,777.00	0.85
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	173,679.18	0.05
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

Frais de gestion	Exercice 30/12/2016	
	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
<b>Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	13,665,252.54	2.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	-

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/12/2016
<b>Ventilation par nature des créances</b>	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	5,922,695.33
Coupons à recevoir	1,872,864.85
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>7,795,560.18</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	1,457,472.22
Autres créditeurs divers	5,329,390.77
Provision pour risque des liquidités de marché	-
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>6,786,862.99</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/12/2016
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	49,872,622.28
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-



## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	49,872,622.28	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP	JPY	CHF	HKD
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	717,744,417.98	160,334,774.93	94,844,955.65	83,251,719.22	57,315,801.48
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	1,297,452.74	1,017,699.23	467,250.44	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	5,180,339.88
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2016	Exercice 31/12/2015
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2016	Exercice 31/12/2015
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	0.00	0.00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe X (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2016	Exercice 31/12/2015
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	5,888,845.97	4,718,220.11
<b>Total</b>	<b>5,888,845.97</b>	<b>4,718,220.11</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5,888,845.97	4,718,220.11
<b>Total</b>	<b>5,888,845.97</b>	<b>4,718,220.11</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2016	Exercice 31/12/2015
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	21,058,665.37	19,997,411.17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>21,058,665.37</b>	<b>19,997,411.17</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	21,058,665.37	19,997,411.17
<b>Total</b>	<b>21,058,665.37</b>	<b>19,997,411.17</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe I (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2016	Exercice 31/12/2015
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,114,887.26	1,031,471.94
<b>Total</b>	<b>1,114,887.26</b>	<b>1,031,471.94</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,114,887.26	1,031,471.94
<b>Total</b>	<b>1,114,887.26</b>	<b>1,031,471.94</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2016	Exercice 31/12/2015
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8,226,602.31	8,660,449.79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>8,226,602.31</b>	<b>8,660,449.79</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	8,226,602.31	8,660,449.79
<b>Total</b>	<b>8,226,602.31</b>	<b>8,660,449.79</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-



## Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2016	Exercice 31/12/2015
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-3,002,330.40	-2,034,875.71
<b>Total</b>	<b>-3,002,330.40</b>	<b>-2,034,875.71</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3,002,330.40	-2,034,875.71
<b>Total</b>	<b>-3,002,330.40</b>	<b>-2,034,875.71</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2016	Exercice 31/12/2015
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	41,822,545.53	42,226,146.45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>41,822,545.53</b>	<b>42,226,146.45</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	41,822,545.53	42,226,146.45
<b>Total</b>	<b>41,822,545.53</b>	<b>42,226,146.45</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	19,158.98	23,534.01	27,247.99	31,017.89	35,145.19
<b>Actif net (en k EUR)</b>	29,414.41	63,434.89	86,407.15	129,713.30	161,866.61
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	1,535.280	2,695.455	3,171.138	4,181.886	4,605.654

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016
<b>Date de mise en paiement</b>					
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts C	1,156.88	967.66	1,389.36	2,070.94	1,786.19
<b>Capitalisation unitaire sur résultat</b>					
Parts C	189.57	172.74	161.61	246.65	242.06

## Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>				
Parts C	117.00	136.54	156.69	179.00
<b>Actif net (en k EUR)</b>	63,634.24	218,359.22	301,215.08	415,762.96
<b>Nombre de titres</b>				
Parts C	543,868.090	1,599,126.992	1,922,242.994	2,322,576.945

Date de mise en paiement	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>				
Parts C	3.74	6.93	10.40	9.06
<b>Capitalisation unitaire sur résultat</b>				
Parts C	1.59	1.79	2.45	2.53

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2015	30/12/2016
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>		
Parts C	100.00	100.00
<b>Actif net (en k EUR)</b>	0.00	0.00
<b>Nombre de titres</b>		
Parts C	0.001	0.001

Date de mise en paiement	31/12/2015	30/12/2016
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>		
Parts C	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur résultat</b>		
Parts C	-	-

## Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	182.73	221.90	253.98	285.81	320.22
<b>Actif net (en k EUR)</b>	74,463.13	385,573.06	571,520.64	627,350.99	818,734.40
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	407,487.7400	1,737,564.9630	2,250,215.4760	2,194,923.1040	2,556,713.9240
<b>Date de mise en paiement</b>	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts C	11.09	9.18	13.02	19.23	16.35
<b>Capitalisation unitaire sur résultat</b>					
Parts C	-0.17	-0.67	-1.16	-0.92	-1.17

(\*) Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2016

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>1,345,482,641.09</b>	<b>96.36</b>
<b>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>1,345,482,641.09</b>	<b>96.36</b>
AALBERTS INDUSTRIES NV	1,001,654.00	30.82	EUR	30,870,976.28	2.21
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	1,417,417.00	20.60	USD	27,683,138.37	1.98
AGILENT TECHNOLOGIES INC	953,900.00	45.56	USD	41,203,777.20	2.95
AMERICAN WATER WORKS CO INC	554,054.00	72.36	USD	38,010,284.37	2.72
AQUA AMERICA INC	1,104,000.00	30.04	USD	31,442,673.62	2.25
ARCADIS NV	1,724,957.00	13.33	EUR	22,993,676.81	1.65
BADGER METER INC	385,497.00	36.95	USD	13,504,730.17	0.97
BEIJING ENTERPRISES WATER GR	38,755,900.00	5.16	HKD	24,454,512.48	1.75
CALIFORNIA WATER SERVICE GRP	586,494.00	33.90	USD	18,850,103.44	1.35
CHINA EVERBRIGHT INTL LTD	12,500,000.00	8.79	HKD	13,436,011.57	0.96
CIA SANEAMENTO BASICO DE-ADR	2,230,000.00	8.68	USD	18,351,647.31	1.31
COWAY CO LTD	371,260.00	88,300.00	KRW	25,733,229.16	1.84
DANAHER CORP	616,780.00	77.84	USD	45,518,042.38	3.27
ECOLAB INC	400,679.00	117.22	USD	44,529,596.95	3.20
FISCHER (GEORG)-REG	47,380.00	834.00	CHF	36,860,932.84	2.64
FLOWERVE CORP	138,000.00	48.05	USD	6,286,703.01	0.45
FRANKLIN ELECTRIC CO INC	341,569.00	38.90	USD	12,597,330.27	0.90
GEBERIT AG-REG	41,415.00	408.20	CHF	15,770,152.05	1.13
GUANGDONG INVESTMENT LTD	15,513,000.00	10.24	HKD	19,425,277.43	1.39
HALMA PLC	1,509,617.00	8.98	GBP	15,872,554.57	1.14
HD SUPPLY HOLDINGS INC	1,095,900.00	42.51	USD	44,168,484.48	3.16
HORIBA LTD	699,877.00	5,410.00	JPY	30,778,003.15	2.20
IDEX CORP	389,939.00	90.06	USD	33,295,004.83	2.38
ITRON INC	362,310.00	62.85	USD	21,589,176.11	1.55
KEMIRA OYJ	1,835,642.00	12.13	EUR	22,266,337.46	1.59
KUBOTA CORP	2,273,900.00	1,668.50	JPY	30,840,330.66	2.21
LINDSAY CORP	232,600.00	74.61	USD	16,453,459.11	1.18
MUELLER WATER PRODUCTS INC-A	2,247,476.00	13.31	USD	28,361,133.50	2.03
NORMA GROUP SE	430,712.00	40.55	EUR	17,465,371.60	1.25
PENNON GROUP PLC	3,108,943.00	8.27	GBP	30,120,616.93	2.16
PENTAIR PLC	437,445.00	56.07	USD	23,254,364.68	1.67
PERKINELMER INC	604,090.00	52.15	USD	29,868,019.44	2.14
POOL CORP	140,765.00	104.34	USD	13,925,024.98	1.00
REXNORD CORP	1,889,245.00	19.59	USD	35,089,177.10	2.51
ROPER TECHNOLOGIES INC	173,775.00	183.08	USD	30,163,287.03	2.16

## BNP PARIBAS AQUA

SARTORIUS AG-VORZUG	293,768.00	70.50	EUR	20,710,644.00	1.48
SEKISUI CHEMICAL CO LTD	2,192,900.00	1,864.00	JPY	33,226,621.84	2.38
SEVERN TRENT PLC	1,037,447.00	22.22	GBP	27,005,707.99	1.93
SIKA AG-BR	6,710.00	4,892.00	CHF	30,620,634.33	2.19
SMITH (A.O.) CORP	584,400.00	47.35	USD	26,234,975.11	1.88
SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	256,962.00	41.84	GBP	12,595,232.05	0.90
SUEZ	3,532,896.00	14.02	EUR	49,513,537.44	3.56
TORO CO	571,849.00	55.95	USD	30,334,156.48	2.17
TRIMBLE INC	847,918.00	30.15	USD	24,237,712.92	1.74
UNITED UTILITIES GROUP PLC	3,519,249.00	9.01	GBP	37,146,712.15	2.66
VEOLIA ENVIRONNEMENT	2,623,629.00	16.18	EUR	42,437,199.08	3.04
WATTS WATER TECHNOLOGIES-A	479,477.00	65.20	USD	29,639,156.58	2.12
WOLSELEY PLC	646,719.00	49.62	GBP	37,593,951.24	2.69
XYLEM INC	706,147.00	49.52	USD	33,153,258.54	2.37
<b>Créances</b>				<b>7,795,560.18</b>	<b>0.56</b>
<b>Dettes</b>				<b>-6,786,862.99</b>	<b>-0.49</b>
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>49,872,622.28</b>	<b>3.57</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>				<b>1,396,363,960.56</b>	<b>100.00</b>